



PROJET D'INSTITUT

Institut de formation en Soins Infirmiers
et d'Aide-Soignant du Centre Hospitalier de Millau

GAQUIERE Céline
SEO : T1N4
OCTOBRE 2022

SOMMAIRE

Préambule : Un institut de formation aux métiers de la santé implanté dans le Sud-Aveyron, un défi territorial au service des usagers.....	1
Axe 1 : La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage des instituts	5
Axe 2 : Le projet de gestion	7
1. Le projet managérial.....	7
1.1 Les professionnels	7
1.2 La formation professionnelle continue et le développement des compétences.....	8
1.3 Les apprenants.....	9
2. La gestion administrative et financière	10
2.1 La gestion financière.....	10
2.2 La gestion administrative.....	11
2.3 La gestion documentaire	13
2.4 Le projet administratif 2022-2023.....	15
Axe 3 : Le projet pédagogique	16
1. Organisation de la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant.....	17
1.1 Les acteurs	17
1.2 Les lieux de stage.....	19
1.3 Les enseignements théoriques.....	19
1.4 Les enseignements cliniques	20
2. Orientations et méthodes pédagogiques	20
2.1 Orientations pédagogiques	20
➤ L'alternance intégrative.....	20
2.2 Méthodes pédagogiques	22
3. L'évaluation dans le dispositif	25
3.1 Définition et objectif de l'évaluation.....	25
Sens de l'évaluation.....	26
Les outils d'évaluation	26
4. Bilan pédagogique 2022 et projet 2023	27
Axe 4 : le projet du système d'information et de communication.....	28
4.1 - Communication interne.....	29
4.2 - Communication externe	29
Axe 5 : le projet qualité	30

INTRODUCTION

Au-delà de l'intérêt pédagogique et du sujet de l'organisation des formations en soins infirmiers et d'aide-soignant, le projet d'institut s'inscrit dans un contexte législatif, environnemental et sociétal. Cet ancrage permet de garantir aux apprenants une formation actualisée en regard des besoins de santé de la population, de la place accordée à l'utilisateur, des évolutions technologiques du système de santé tout en utilisant des méthodes pédagogiques innovantes.

L'institut de formation est adossé au centre hospitalier de MILLAU et accueille 250 apprenants. Il a pour missions :

- La formation initiale conduisant à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier,
- La formation initiale conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant,
- La formation continue des professionnels,
- La documentation et la recherche d'intérêt professionnel.

Pour se faire, le projet d'institut s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- La gouvernance, le pilotage de l'institut et la démocratie étudiante,
- Le projet managérial et de gestion comprenant les ressources humaines, les compétences développées ainsi que les ressources financières,
- Le processus pédagogique incluant la sélection, les objectifs d'apprentissage, les principes et les modalités pédagogiques choisies, les organisations mises en place au travers de l'alternance et la diplomation,
- Le projet du système d'information et de communication,
- Le projet qualité et l'évaluation de la satisfaction des apprenants.

Préambule : Un institut de formation aux métiers de la santé implanté dans le Sud-Aveyron, un défi territorial au service des usagers.

Le contexte de la politique de santé nationale et le cadre législatif

Les formations aux métiers de la santé s'inscrivent dans un contexte législatif portant sur le système de santé et sur le dispositif des formations universitaires.

Concernant le système de santé, les formations s'inscrivent dans le contexte de la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

La poursuite de la modernisation du système de santé est définie dans la stratégie nationale de santé (SNS) 2018/2022 qui fixe les priorités des programmes nationaux mis en œuvre sur les territoires au travers des Projets Régionaux de Santé (PRS) portés par les agences régionales de santé (ARS).

Ainsi, le Ministre des solidarités et de la santé a identifié quatre thèmes prioritaires :

- La prévention et la promotion de la santé,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- La nécessité d'accroître la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé,
- L'innovation en santé, le développement du numérique et la place de l'utilisateur dans le système de santé.

Ces éléments ont pour but d'organiser la prise en charge du patient au sein du territoire en favorisant les parcours de soins avec une collaboration ville/hôpital. Les maladies chroniques ainsi que le vieillissement de la population modifient les parcours de soins.

Par ailleurs, les innovations technologiques se mettent au service de ces nouvelles orientations de prises en charges.

Concernant les formations universitaires, les accords de Bologne en 2002 actent l'harmonisation des formations universitaires pour l'ensemble de l'union européenne selon le dispositif Licence, Master, Doctorat (LMD).

La formation en soins infirmiers fait partie du dispositif et l'universitarisation est amorcée.

Cela contribue à augmenter l'accès des étudiants aux savoirs scientifiques et à des masters de recherches notamment.

La déclinaison de ces enjeux est à confronter avec la réalité de la Région Occitanie et celle du département de l'Aveyron.

Les enjeux de santé du territoire, le bassin de l'emploi et l'offre de formation

Le diagnostic territorial, publié par le Conseil Régional dans le **Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2017-2021**, prorogé jusqu'en 2023) présente les caractéristiques de la région Occitanie, en termes de profils démographiques, de besoins d'emplois, d'offres de formations et analyse les relations entre l'emploi et la formation.

Sur le plan démographique, notons une disparité dans la répartition géographique de la population. En effet, l'Occitanie devient la 5^{ème} région en termes de population, avec une démographie en hausse constante (+ 4.8 % en 5 ans) mais se caractérise par un contraste entre les territoires métropolitains et ruraux :

« 40 % de la population est concentrée sur le département de la Haute Garonne et de l'Hérault. A l'inverse, 11 % de la population se trouve dans les départements de l'Ariège, du Gers, du Lot et de la Lozère. »

L'Aveyron comprend de 200 000 à 400 000 habitants et ne fait pas partie des départements les moins peuplés de la région.

Le vieillissement régulier de la population se poursuit et nécessite un développement de compétences car la proportion de personnes âgées de 80 ans représente aujourd'hui 6.6 % de la population totale. Cette évolution témoigne de besoins en services de plus en plus importants auprès de cette catégorie de population.

En matière d'emplois, **le secteur sanitaire et social représente 12 % des emplois régionaux soit 260 000 professionnels**. La région Occitanie présente un taux de chômage autour de 12 %, qui demeure l'un des plus élevés de France. Pour autant, le secteur sanitaire et social reste en déficit en termes de postes pourvus. Le Conseil Régional propose dès 2020 une augmentation des effectifs et quotas en formation d'aides-soignants et en soins infirmiers, de manière à répondre aux besoins des employeurs.

L'offre de formation sanitaire est bien répartie sur le territoire : l'Aveyron comprend deux IFSI et deux IFAS dont une antenne qui permet de couvrir l'ensemble du territoire, ainsi qu'un BTS de manipulateur radiologie. L'antenne de la formation de kinésithérapie du CHU de TOULOUSE offre un étayage supplémentaire en termes de formations en santé.

Ce maillage de proximité est à préserver, car c'est un levier pour la fidélisation des professionnels sur le territoire Aveyronnais. Par ailleurs, l'autre défi à relever demeure l'attractivité des métiers de la santé et du secteur du grand âge.

La population du bassin du Sud Aveyron comprend 60 000 habitants. La part des plus de 80 ans est supérieure à la moyenne nationale. Le secteur sanitaire et médico-social représente 3 300 emplois et dans 43 % des cas les employeurs ont des difficultés à recruter.

L'institut de formation de MILLAU permet de répondre aux enjeux de ce territoire et de faciliter l'accès à des formations qualifiantes, pour la population du sud-Aveyron.

La présentation de l'institut de formation

L'institut de formation du Centre hospitalier de MILLAU se situe au sein du pôle d'enseignement supérieur. Au cœur du centre-ville, l'institut offre aux apprenants une facilité d'accès à toutes les commodités.



L'institut de formation accueille 250 apprenants répartis sur :

- La formation en soins infirmiers avec un quota de 65 étudiants par année de formation,
- La formation d'aides-soignants avec un effectif de 50 élèves.

Le cadre de travail est particulièrement agréable et propice aux études. Le bâtiment, construit en 2013, s'organise sur quatre niveaux. **La Communauté des Communes Millau Grands Causses**, est propriétaire des locaux.

Outre un amphithéâtre et plusieurs salles de cours, **la configuration des salles de travaux pratiques est particulièrement remarquable**. Une des salles de travaux pratiques est équipée d'un laboratoire de simulation avec un mannequin de moyenne fidélité.



Malgré une situation idéale en centre-ville, l'institut était peu visible. **Un travail sur l'identité de l'institut** a été amorcé en 2019 permettant la création d'un logo et l'élaboration de supports de communication : Roll up pour les salons, visuel dans le hall d'entrée et sur la façade extérieure (le visuel extérieur a été posé en 2021).



L'institut de formation est adossé au centre hospitalier de MILLAU qui est l'établissement support. D'une part, ce dernier fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Est-Hérault et Sud-Aveyron dont l'établissement support est le CHU de MONTPELLIER et qui comprend 9 hôpitaux pour un bassin de population de 880 000 personnes.

D'autre part, le Centre hospitalier de MILLAU et le Centre hospitalier de SAINT-AFFRIQUE ont pour projet la création d'un hôpital unique et l'élaboration d'un projet médical commun.

L'implantation d'un institut de formation sur le territoire du Sud-Aveyron s'inscrit dans un maillage territorial et a pour finalités de :

- Permettre l'accès à des formations, qualifiantes et de niveau universitaire, à des apprenants désireux de rester dans le bassin du Sud-Aveyron,
- Former les professionnels de demain en intégrant la politique de santé, les évolutions technologiques et l'innovation pédagogique afin de répondre aux besoins de santé des usagers,
- Contribuer à la dynamique économique du territoire et au développement de son attractivité.

Le Conseil Régional, l'Agence Régionale de Santé, l'Université Paul Sabatier de TOULOUSE et le Centre hospitalier de MILLAU demeurent les partenaires privilégiés des dispositifs de formations.

Axe 1 : La gouvernance, la démocratie étudiante et le pilotage des instituts

La réglementation des dispositifs de formations

- L'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

Pour la formation en soins infirmiers :

- L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Pour la formation d'aide-soignant :

- L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- L'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

La gouvernance

Les tutelles et les partenaires : Le Ministère des Solidarités et de la Santé, Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Conseil Régional et l'Agence régionale de santé (ARS), l'établissement support et les structures de soins.

Les instituts de formation dépendent du Ministère des Solidarités et de la Santé qui fixe les conditions d'accès, les programmes de formation et les quotas d'entrée par région. L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) constituent le référent régional et représentent l'Etat.

Depuis 2009, la formation en soins infirmiers est inscrite dans le dispositif universitaire LMD (Licence Master Doctorat) et permet aux étudiants d'obtenir de manière conjointe, le diplôme d'Etat et le grade Licence. Une convention est signée avec l'Université Paul Sabatier de Toulouse, socle de la constitution du groupe de coopération sanitaire (GCS).

Le contexte de l'universitarisation de la formation reste un des enjeux majeurs de l'évolution du système de formation. La grande conférence de santé en 2016 met en avant l'enjeu de ce processus pour « que la formation soit en phase avec les contextes d'exercice et permette le développement des parcours professionnels ».

Le rapport de l'IGAS/IGAENR de 2017 vient renforcer cette intégration des formations paramédicales à l'université. Il s'agit ainsi dans le projet d'institut de prendre en compte ces évolutions et notamment dans la formation des apprenants de développer l'innovation pédagogique, les espaces numériques de travail, la simulation en santé.

De même pour les formateurs, il s'agit de penser aux évolutions des compétences et de s'inscrire dans une démarche universitaire (master, doctorat...).

Des expérimentations sont actuellement en cours au niveau national. L'Université Paul SABATIER a répondu à un appel à projet, avec une mise en œuvre en septembre 2022 pour l'IFSI du CHU de TOULOUSE et l'IFMS d'ALBI.

L'ARS, au travers de la conseillère pédagogique régionale, a une double mission :

- La déclinaison de la politique nationale de santé dans le projet pédagogique ;
- La vérification et l'accompagnement à la mise en œuvre du dispositif pédagogique des formations dispensées dans les instituts.

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement de l'institut de formation en soins infirmiers est transféré au Conseil Régional Occitanie.

Par ailleurs, le Conseil Régional délivre l'autorisation d'activité des instituts de formation après étude d'un dossier de renouvellement des activités de formation (avril 2021). Le Président de Région valide également l'agrément du directeur des instituts de formation.

Les instituts de formation publics sont rattachés à un établissement public de santé notamment concernant la gestion des ressources humaines, matérielles, logistiques, numériques et financières. Les instituts de formation d'aide-soignant et en soins infirmiers dispensent des formations professionnelles basées sur l'alternance entre des temps d'enseignements théoriques et cliniques. Les structures d'accueil en stage sont des partenaires incontournables du dispositif pédagogique. Pour l'institut de formation de MILLAU, elles se situent au-delà du territoire Aveyronnais avec notamment les départements de la Lozère, l'Hérault et le Gard.

Les instances

Pour la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant, la gouvernance des instituts est définie dans le Titre 1 bis de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié (cf. annexe I)

L'arrêté du 17 avril 2018 a modifié l'arrêté initial sur la gouvernance des instituts avec notamment l'attribution d'une voix décisionnaire pour les représentants des étudiants aux différentes sections. **La démocratie étudiante** est enjeu majeur. Les étudiants contribuent de manière active à la vie de l'institut au travers de la Section de vie étudiante et surtout à la prise de décision par leur représentativité lors des instances.

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Le pilotage des instituts de formation

Conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, il est réalisé par le directeur, en lien avec les instances et en regard des différents éléments de contexte, évoqués précédemment.

La spécificité de l'institut de formation de MILLAU est que la directrice est missionnée également sur les instituts de RODEZ. Cette particularité est un atout en termes d'ouverture et de partages d'outils, de pratiques pédagogiques et administratives. Néanmoins, elle est perçue comme un frein par certains et impliquent une adaptation des pratiques de travail.

Le projet d'institut, élaboré en équipe, définit les axes de travail à porter pour les 5 années à venir.

Axe 2 : Le projet de gestion

1. Le projet managérial

1.1 Les professionnels

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Organigramme en annexe II

L'équipe est répartie comme suit :

Directrice : Céline GAQUIERE (mise à disposition à 0,5 ETP pour l'institut de MILLAU)

Coordination pédagogique : Nathalie CAMPO, Master 2 (1 ETP)

- pour la formation en soins infirmiers

Formatrices : 11,7 ETP, six Master 2, un Master 1, trois Licences et sept diplômes universitaires.

Secrétaires :

Frédérique BANES (scolarité 1 ETP)

Sylvie HEBERT (finances 1 ETP)

Le taux d'encadrement (absentéisme déduit) est de 1 formateur pour 17 apprenants.

- pour la formation d'aide-soignant

Formatrices : 2.8 ETP à la rentrée de septembre 2022. Chantal BERTRAND part à la retraite au 31.12.2022 avec un départ effectif au 08.10.2022.

Secrétaire (scolarité et finances) :

Chantal VORS PUJOL (0,80 ETP)

Sur la formation d'aide-soignant, le taux réel d'encadrement est de 1 formateur pour 17 apprenants depuis le 08 octobre 2022.

Le Conseil Régional d'Occitanie fixe le taux d'encadrement à un formateur pour 18 à 22 apprenants. Avec la baisse du nombre d'apprenants de manière globale sur l'institut, le taux d'encadrement est bien en dessous des ratios posés par le Conseil Régional. Le recrutement de professionnels implique une anticipation pour la rentrée de septembre et induit des doublons financiers, notamment avec les CET.

Départs de formateurs en 2022 :

- Marie-Odile BAZALGETTE retraite au 01.04.2022 (arrêt maladie depuis le 01/01/2022).
- Nathalie LADET disponibilité au 10.12.2022 (départ effectif au 01/07/2022).
- Chantal BERTRAND retraite au 31.12.2022 (départ effectif le 08/10/2022).

Arrivées de formateurs :

- Nicole TANDA au 22.08.2022.
- Laurent SOYER au 22.08.2022.

Documentaliste : Sandrine MIQUEL (1 ETP)

Agent des services hospitaliers : Cathy GAMEL (0.6 ETP)

1.2 La formation professionnelle continue et le développement des compétences

Le développement des compétences s'inscrit au travers de plusieurs démarches en lien avec le centre hospitalier support :

- L'élaboration d'un plan de formation collectif annuel : pour 2023, une formation sur la réingénierie de la formation d'aide-soignant est demandée. Elle sera commune avec l'IFAS de Rodez.

- Les demandes de formations individuelles : plusieurs formateurs ont formulé des demandes pour 2023. Il est à noter une demande de Master 2 en sciences de l'éducation et un DU en simulation.

Par ailleurs, les réunions pédagogiques, les réunions de coordination de formations... contribuent à la réflexion collective.

Les formateurs nouvellement arrivés sont accompagnés par la coordinatrice pédagogique et mis sous le tutorat d'un formateur « senior ».

1.3 Les apprenants

Présentation des promotions en cours 2021-2022 :

- **Promotion en soins infirmiers en formation à la rentrée de septembre 2021**

L'institut est autorisé pour un quota de 65 étudiants, il compte actuellement environ 200 inscrits en formation initiale, répartis en :

- 1^{ère} année (promotion 2021/2024) : 83 ESI (65 de quota et 18 ESI admis à redoubler de droit) ; cette promotion est composée de 69 femmes pour 14 hommes et 50% d'entre eux ont moins de 20 ans.

Le profil de la promotion entrante est conforme à celui des années précédentes en termes d'origine géographique :

- 40,96 % sont originaires de l'Hérault,
- 32,53 % sont originaires de l'Aveyron,
- 8,43 % sont originaires de Lozère,
- 7,23 % sont originaires du Gard,
- 2,41 % sont originaires de l'Aude,
- 1,20 % sont originaires des Bouches du Rhône,
- 2,41 % sont originaires du Puy de Dôme,
- Les 8,43 % restants sont originaires des Bouches du Rhône, de la Loire, du Puy de Dôme, du Var, du Vaucluse.

Le profil pour les baccalauréats :

- 43,37 % de bacs généraux,
- 18,07 % de bacs professionnels,
- 22,89 % de bacs technologiques.
- 13 candidats (15,66 %) ont été sélectionnés en qualité de candidat FPC (Formation professionnel continue avec 3 ans d'activité professionnelle).

- 2^{ème} année (promotion 2020/2023) : 40 ESI (33 ESI admis à poursuivre en 2^{ème} année et 7 ESI admis à redoubler de droit) ;

- 3^{ème} année (promotion 2019/2022) : 63 ESI (50 ESI admis à poursuivre en 3^{ème} année, 9 ESI admis à redoubler de droit et 4 ESI en complément de formation (dont 1 ESI ayant été admis au DEI d'octobre 2021 et 3 ESI présentés au DEI de la session de décembre 2021)).

- **Promotion aide-soignante**

En 2021-2022, la capacité d'accueil régionale de 50 élèves en cursus complet, n'a pas pu être atteinte faute d'un nombre suffisant de candidats souhaitant intégrer l'IFAS (124 candidats à la sélection).

5 candidats ont demandé un report pour l'entrée en scolarité, au motif du rejet d'une demande de congé formation (cf. art 9 de l'arrêté du 7 avril 2020).

En raison de cette baisse du nombre de candidats, 6 élèves issus de listes complémentaires d'autres Instituts (cf. art. 10 bis) ont été appelés. Seules 2 élèves ont répondu favorablement.

La promotion 2021-2022 est composée de :

- 48 nouveaux entrants
- 1 reprise après interruption de formation
- 3 revalidants
- 1 élève a été appelée, le 11 septembre, via ParcoursSup pour intégrer la formation en soins infirmiers de Millau le 14 septembre. Elle a donc fait une interruption de formation
- 3 abandons définitif de formation (2 appelées en IFSI et 1 dans un autre IFAS)
- 5 interruptions dont deux pour une organisation non anticipée, une pour difficultés d'apprentissage, deux pour raisons financières.

La moyenne d'âge de la promotion est de 30 ans (31 ans en 2020-2021).

La promotion est composée de 4 hommes soit 8 % et de 46 femmes, cette proportion est quasiment constante à chaque entrée en formation.

L'origine géographique des élèves reste à forte majorité aveyronnaise.

Aveyron : 76 %

Hérault : 18 %

Lozère : 2 %

Autre : 4 %

Niveau d'étude des élèves :

3 élèves ont un BTS

Les bacheliers sont au nombre de 21 dont :

6 bacheliers filière générale

9 bacheliers filière ASSP

2 bacheliers filière SAPAT

2 bacheliers filière technologique

8 élèves ont un BEP ou un CAP

3 élèves ont un diplôme du secteur sanitaire ou social (DEAVF - DEAES) -

13 élèves sont ASHQ ou agent de services

2. La gestion administrative et financière

Au regard du cadre réglementaire, le directeur des instituts, « *sous l'autorité du directeur d'établissement, participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des instituts de formation. A ce titre, il assure l'encadrement de l'ensemble du personnel de l'institut* ».

2.1 La gestion financière

Au niveau budgétaire, depuis 2004, en référence à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le financement des instituts de formation en soins infirmiers est transféré aux Conseils Régionaux. Ce transfert concerne les formations initiales assurées par les instituts de formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants.

Une lettre de cadrage des organismes de formations sanitaires est éditée annuellement par le Conseil Régional d'Occitanie et définit les éléments attendus ou à prendre en compte dans l'élaboration du budget prévisionnel.

Le décret n° 2005-723 du 29 juin 2005 a introduit dans le budget des établissements de santé publique supports des IFSI, une nouvelle ligne budgétaire affectée au budget annexe. Cette nouvelle ligne budgétaire appelée **budget annexe C retrace les charges et les produits d'exploitation imputables à l'activité des instituts de formation.**

Le budget est élaboré annuellement avec l'aide du service financier de l'établissement support et est présenté au Conseil Régional lors d'une réunion annuelle, appelée le débat contradictoire. Les éléments techniques sont saisis sur un logiciel SOLSTISS. Sur le plan budgétaire, les instituts de formation font l'objet d'un compte de résultat prévisionnel annexe (CRPA) soumis aux règles budgétaires de l'établissement de rattachement et dont la composition est définie dans l'article R. 6145-56 du code de la santé publique.

La subvention annuelle accordée en 2021 est de l'ordre de 1 607 876 €.

La subvention annuelle 2022 est de l'ordre de 1 609 617 €.

Concernant la dotation pour l'investissement, un dossier spécifique est élaboré et adressé au Conseil Régional, une fois par an.

- 2019 : laboratoire de simulation
- 2020 : matériel pour les travaux pratiques
- 2021 : matériel pour les travaux pratiques
- 2022 : 24 ordinateurs, pour un montant de 20 000 €
- 2023 : 4 tableaux interactifs pour les salles de cours magistraux, 40 000 €.

2.2 La gestion administrative

L'organisation administrative s'organise autour de 3 dispositifs :

- la scolarité de la formation en soins infirmiers

La secrétaire, chargée de la formation en soins infirmiers, assure le suivi administratif de la promotion pendant les trois années de formation. Elle gère la base de données sur le logiciel dédié (BL. Scolarité)

Sa mission débute avec l'organisation et la gestion des épreuves de sélection, pour se poursuivre avec la gestion du dossier administratif (à l'entrée en formation avec la constitution de celui-ci, gestion des accidents de trajet ou de travail) et d'évaluation continue de la formation (par la gestion de celui-ci), assure la gestion administrative des stages des étudiants (courriers de demande de places, courriers de mise en stage et éditions diverses), la gestion de l'assiduité auprès des employeurs, des OPCO, du Pôle Emploi et de la Région. Elle assure le secrétariat des différentes instances (CACE, SVE, ICOGI, etc...). Enfin, sa mission consiste à gérer les dossiers pour la présentation au jury final du diplôme d'Etat d'infirmier.

Elle assure la mise à jour de la page dédiée à l'institut sur le site internet du centre hospitalier. Elle participe à l'organisation de la journée "Portes ouvertes".

Par ailleurs, la secrétaire participe, en collaboration avec ses collègues du secrétariat, à l'accueil physique et téléphonique, des étudiants, des intervenants, des futurs candidats, des usagers.

Elle collabore avec la secrétaire administrative chargée des finances.

- la scolarité de la formation d'aide-soignant

Après avoir effectué la sélection d'admission en IFAS, organisation de l'entrée en formation des candidats retenus, avec gestion du dossier administratif de l'élève (vérification des pièces demandées, vérification authenticité des diplômes fournis, vérification validité carte nationale d'identité ou carte de séjour, vérification des documents médicaux et tri pour transmission au service de santé au travail...), gestion des dossiers de prises en charges financières pour chaque élève (EAS reçu individuellement pour mettre en place la prise en charge qui convient).

Au cours de la formation : gestion, saisie et vérification de l'absentéisme des élèves (feuilles de présence mensuelle, logiciel KAIROS, ASP-DEFI, OPCO, employeurs...), suivi des vaccinations (en lien avec le service de santé au travail) gestion des mises en stage (attribution badges, courriers de demandes de places, courriers d'affectation...) gestion du DEAS.

Gestion de la sélection d'admission en IFAS (cf. procédure SEO : T10N2-7-5).

Gestion des rubriques dédiées à l'institut sur le site internet de l'établissement support

Organisation des journées portes ouvertes - rédaction d'informations pour publications auprès des partenaires (lycées, pôle emploi, région, journaux locaux, missions locales) - Mise en place d'un relationnel de qualité et collaboration étroite avec les différentes tutelles (ARS, DRCS-DREETS, Pôle Emploi, ASP, Région, CH, cliniques, intervenants...)

Informations détaillées sur les possibilités et moyens à utiliser pour les agents en études promotionnelles, aux différents Etablissements partenaires

Transmissions régulières d'informations avec le service informatique du centre hospitalier pour permettre une bonne organisation pour les élèves de leurs stages

Accueil physique et téléphonique des usagers (cf. charte SEO : T9N7-3-3)

Mise à jour régulière du site internet.

- les différentes missions de la secrétaire des finances :

Formalités administratives : collecte des différents documents pour la constitution des dossiers administratifs, auprès des étudiants en lien avec les indemnités et frais de stage en vue des paiements, et auprès des vacataires pour le paiement des interventions.

Régie des recettes : droits d'inscription aux concours et droits de scolarité.

Contrats de formation : établissements employeurs pour les promotions professionnelles infirmières et facturation du coût pédagogique.

Contrats et relevés des heures de cours, pour la rémunération des vacataires chaque mois, adressés au service Paie.

Gestion des dossiers de demandes des chargés de cours à l'université et suivi des commissions d'habilitations.

Indemnisation des stages pour les étudiants, frais de déplacements et gestion des hébergements (recherche de structures d'hébergements et réservations).

Compte tenu de l'étendue de notre secteur rural et des possibles mauvaises conditions climatiques, en hiver et en accord avec la Région, les étudiants peuvent bénéficier d'un hébergement, pour les terrains de stage, les plus éloignés.

Suivi des commissions de bourses de la Région justifiant l'exonération des droits d'inscription.

Traitement des factures et envoi au service achats pour paiement.

2 demi-journées par semaine de permanence téléphonique.

Gestion administrative des dossiers formation « Encadrement et tutorat des étudiants infirmiers » et « Encadrement et tutorat des élèves aides-soignants ».

En collaboration avec le service Finances du Centre Hospitalier de Millau :

- Saisie dans le logiciel SolSTISS des budgets prévisionnels, intermédiaires et réalisés.
- Réception des chèques et suivi de la taxe d'apprentissage.
- Bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de l'institut.

2.3 La gestion documentaire

- **Les missions et activités de la documentaliste**

Axe documentaire (mission principale) :

- Accueil et inscription des utilisateurs : personnel, apprenants, public extérieur ; gestion des emprunts/retours (base de données du logiciel documentaire Kentika)
- Gestion et valorisation du fonds documentaire :
 - Acquisitions de documents, indexation et catalogage (logiciel Kentika)
 - Bulletinage des articles de revues (logiciel Kentika)
 - Diffusion générale et sélective (informations, nouveautés)
 - Inventaire, désherbage, classement et rangement, protection des livres neufs
- Élaboration de produits documentaires (bibliographies thématiques, listes acquisitions, sommaires revues, méthodologie recherche documentaire ...)
- Veille professionnelle et législative dans le domaine de la santé et diffusion auprès du personnel et des apprenants
- Recherche documentaire pour les formatrices et les élèves/étudiants
- Participation active au réseau CEFIEC régional des documentalistes :
 - Mutualisation et harmonisation des pratiques
 - Échanges de fiches techniques/tutoriels/procédures
 - Partage de documents et références pour compléter nos fonds respectifs
 - Développement de projets communs
- Participation au réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) (prêts et envois de documents entre structures, échanges de pratiques et problématiques professionnelles)

Axe technique :

- Administratrice locale de la plateforme régionale ELFFE/THEIA
- Administratrice du logiciel anti-plagiat COMPILATIO
- Administratrice du logiciel documentaire Kentika
- Gestion des accès au site de l'Université Paul Sabatier : ressources numériques + visioconférences, pour l'équipe pédagogique et les étudiants

- En liaison avec le service informatique du Centre Hospitalier :
 - suivi comptes utilisateurs CH des élèves/étudiants
 - référente Teams auprès de l'équipe pédagogique et administrative
- Aide/dépannage ponctuel en salle informatique : problèmes de connexion, réinitialisation comptes utilisateurs, utilisation de l'imprimante
- Élaboration et mise à disposition de guides d'utilisation / tutoriels pour le personnel et les apprenants : plateforme THEIA, Compilatio, Kentika, UPS, Teams, modalités d'utilisation de la salle informatique, mode d'emploi de l'imprimante de la salle informatique et de la relieuse du centre de documentation

L'axe pédagogique est développé dans la 3^{ème} partie.

- **Le fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information**

Les conditions d'accès pour les usagers, les horaires d'ouverture, le fonds documentaire et les modalités d'emprunts des documents, sont définis dans le règlement intérieur de l'Institut.

Les usagers

L'accès au Centre de Documentation et d'Information est libre pour les étudiants, élèves, stagiaires et personnel de l'Institut de Formation, ainsi que pour les professionnels des établissements de santé.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'utilisateurs inscrits et actifs est de 357.

Le fonds documentaire

L'offre documentaire est adaptée aux formations dispensées à l'Institut et se décline en trois types de ressources :

- Ouvrages : Nombre d'enregistrements au 27/08/2021 → 2 193 titres d'ouvrages, 2 732 exemplaires au total (plusieurs ex. pour certains titres).
- Périodiques : 11 abonnements payants à des revues professionnelles et spécialisées.
- Littérature grise : Documents officiels, mémoires de fin d'études ...

Les apprenants et les formateurs ont également accès à la base de données Kentika (logiciel documentaire de l'Institut), consultable sur site uniquement. Les étudiants en soins infirmiers ont également accès aux ressources numériques des Bibliothèques de l'Université Paul Sabatier : bases de données et revues en ligne.

Les taux de fréquentation et d'emprunts

Grâce à l'acquisition de la version 3.5 du logiciel Kentika au début de l'année 2020, puis de la version 4 au cours de l'année 2021, il a été possible de réaliser des statistiques d'emprunts.

Pour l'année universitaire 2020/2021, : le nombre d'emprunts est pratiquement identique à l'exercice précédent ; on note toutefois une augmentation significative du nombre d'emprunts pour les étudiants de 1^{ère} année ; les étudiants de 3^{ème} année sont majoritaires (plus de la moitié des emprunts).

Les documents les plus empruntés sont les ouvrages, la période la plus propice aux emprunts se situe en février et mars.

Plusieurs personnes fréquentent quotidiennement le service : pour se renseigner, consulter et/ou travailler sur place, relier, emprunter et/ou restituer des documents. Dans le contexte

de la crise sanitaire, la fréquentation du CDI a diminué en 2020 et 2021 (confinement, cours en distanciel).

(Cf. rapport d'activités 2020-2021 du Centre de Documentation et d'Information, avril 2022).

2.4 Le projet administratif 2022-2023.

L'objectif est d'optimiser les processus administratifs supports en œuvre au sein des instituts :

- améliorer le processus d'archivage (pouvoir s'appuyer sur des textes réglementaires pour l'archivage, avec notion de durée de conservation...).
- mettre en place la polyvalence entre les 3 postes de secrétariat.
- améliorer l'organisation et la gestion du plan de classement SEO, notamment pour les formatrices, avec identification des documents.
- gestion du dossier apprenants avec la partie « *papier* » et la partie « *informatisée* ».

- La scolarité, la sélection et la gestion financière de la formation d'aide-soignant

Chantal VORS PUJOL assure ces trois missions. En son absence, le relai est pris par le secrétariat scolarité en soins infirmiers.

- Formaliser par écrit les règles de fonctionnement et les activités professionnelles - Mise en place de procédures
- Harmoniser les pratiques entre les différents acteurs réalisant entièrement ou partiellement une même tâche ou activité
- Rendre l'information accessible
- S'assurer que l'information est valide et en lien avec l'actualité

1) identifier les activités à suivre et formaliser les procédures de chaque processus :

- Sélection d'admission
- Entrée en formation
- Suivi des vaccinations
- Diplômes d'Etat
- Mises en stage des élèves

2) établir des fiches techniques :

- Suivi des listes principales et complémentaires pour l'entrée en formation
- Des documents nécessaires pour la formation
- Différentes modalités de prises en charges financières et présence mensuelle des élèves
- Absentéisme des élèves

Axe 3 : Le projet pédagogique

La formation en soins infirmiers s'inscrit dans une formation par compétences, le projet conduit par l'équipe pédagogique s'appuie sur le postulat que l'apprentissage n'est pas un processus d'accumulation passif de savoirs, mais un processus actif, constructif, cumulatif et dynamique de l'étudiant.

- L'apprenant construit ses connaissances et ses compétences en établissant des **liens entre les nouveaux savoirs et ce qu'il sait**, en formulant des hypothèses, en les mettant à l'épreuve, en résolvant des problèmes concrets, en élargissant et en organisant son propre répertoire de connaissances, et en échangeant avec ses pairs.
- Les intentions pédagogiques s'appuient sur le développement de la posture réflexive de l'étudiant pour :
 - * Accroître le sens de l'autonomie et de l'initiative ;
 - * Promouvoir la collaboration entre étudiants ;
 - * Développer la pratique de l'auto évaluation ;
 - * Favoriser la pensée critique ;
 - * Inscrire les étudiants dans une démarche interdisciplinaire

DEUX MODELES SOUS-TENDENT CETTE APPROCHE PEDAGOGIQUE

❖ Le Socioconstructivisme :

En lien avec ce modèle d'apprentissage, le dispositif de formation s'articule autour de 2 axes :

- La construction du savoir par :
 - * la mise en interaction (alternance intégrative)
 - * les échanges
 - * le travail de verbalisation
 - * la co-construction
 - * la co-élaboration

L'apprenant est alors positionné au centre de l'apprentissage, l'émulation par le groupe et la collaboration avec ses pairs vont permettre d'activer le processus cognitif d'analyse.

Les valeurs portées par ce modèle sont **l'autonomie** et **la responsabilité**.

❖ Le Néo socio constructivisme :

Ce modèle d'apprentissage s'appuie sur les théories du constructivisme et du socio constructivisme auxquelles il associe la prise en compte du vécu de l'apprenant et la dimension émotionnelle.

- selon Giordan (2004), « on apprend à travers ce que l'on est. [...] Les expériences passées jouent un rôle déterminant »
- selon Gatto, Garnier et Viel (2007), « Il est important de faire s'exprimer le sujet sur ce qu'il sait et comment il le sait ; c'est le processus même d'explication par le sujet qui constitue une phase d'apprentissage et qui construit sa base d'orientation dans l'action. »

Les savoirs préexistants, le vécu et les émotions de l'apprenant sont pris en compte, ce qui suppose une verbalisation et une problématisation. Dans ce modèle, l'apprenant est co-constructeur du projet de formation. Le langage siège au cœur de cette dimension émotionnelle et prend une fonction sociale de communication qui régule la pensée.

La valeur phare portée par ce modèle est l'**humanisme**.

1. Organisation de la formation en soins infirmiers et d'aide-soignant

1.1 Les acteurs

- Les apprenants

Au centre du dispositif, l'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé qui prend en compte ses expériences personnelles et/ou professionnelles afin de lui permettre de développer :

- Ses méthodes de travail ;
- Ses savoirs théoriques ;
- Ses capacités relationnelles ;
- Ses capacités à transférer ses acquis dans des situations nouvelles ;
- Ses capacités à évaluer ses actions ;
- Son autonomie ;
- Sa professionnalisation.

- Les formateurs

Cadres de santé issus de la filière infirmière pour la formation en soins infirmiers ou infirmiers pour la formation d'aide-soignant, les formateurs sont en charge de la conception et de la mise en œuvre des enseignements du référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2009 et de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Les formateurs accompagnent l'apprenant dans sa progression vers sa professionnalisation. Depuis l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts, les formateurs permanents des IFSI peuvent être titulaires d'un Master et ceux des IFAS d'un DEAS.

- La documentaliste

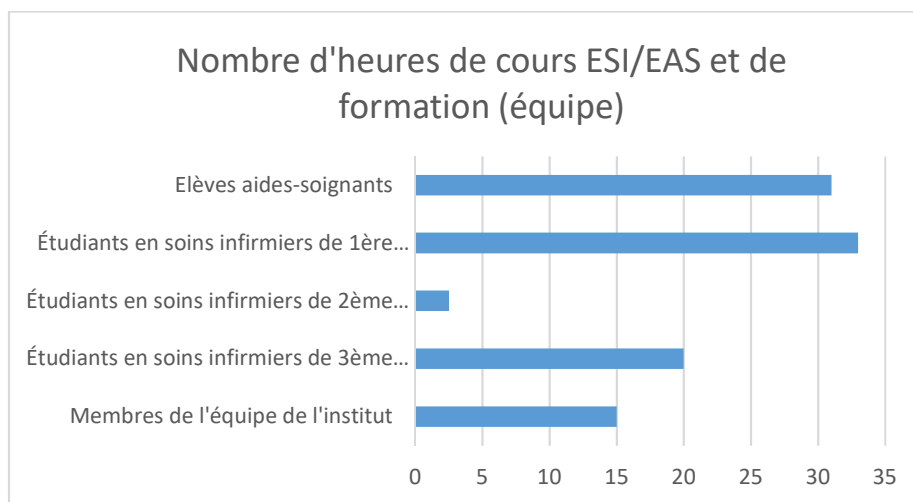
Garante de l'organisation du centre de documentation, la documentaliste assure la mise en place de la politique documentaire de l'institut. Elle contribue à l'accompagnement des apprenants pour l'acquisition de méthodes de travail et de savoirs théoriques en les guidant dans leurs recherches.

Elle est particulièrement ressource lors des travaux dans le cadre des unités d'enseignement en lien avec la recherche (formation en soins infirmiers), et du module 5 « Communication » (formation aide-soignante - année 2020/2021).

La documentaliste est également personne ressource pour l'équipe de formateurs en l'informant notamment des nouvelles parutions. Elle travaille en collaboration pour la mise à disposition des outils numériques utiles et pertinents aux apprenants.

Les missions de la documentaliste, hors la gestion documentaire et l'aspect technique, sont également **d'ordre pédagogique** :

- Séances de cours proposées aux élèves et aux étudiants en soins infirmiers
 - **Élèves aides-soignants : 31 h**
 - Présentation de la plateforme de e-learning ELFFE/THEIA
 - Présentation de COMPILATIO, informations sur le plagiat
 - Normes de présentation APA à appliquer pour le module 5 (mise en forme + références bibliographiques - année 2020/2021)
 - Cours bureautique (en groupe et en individuel)
 - **Étudiants en soins infirmiers : 55,5 h**
 - Présentation et utilisation de la plateforme de e-learning ELFFE/THEIA, du logiciel anti-plagiat COMPILATIO et du logiciel documentaire KENTIKA
 - Normes de présentation APA pour tout document écrit (mise en forme + références bibliographiques), informations sur le plagiat
 - Méthodologie de recherche documentaire
 - Cours bureautique
 - ESI 1^{ère} année : 33 h
 - ESI 2^{ème} année : 2,5 h
 - ESI 3^{ème} année : 20 h
- Formation plateforme de e-learning ELFFE/THEIA + TEAMS pour l'équipe : 15 h



- Accompagnement et assistance des utilisateurs tout au long de l'année pour l'utilisation de la plateforme Theia, de Compilatio et pour l'accès aux ressources numériques de l'UPS [Pour les formatrices : création activités et évaluations / auto-évaluations, accès à la messagerie et à la bibliothèque - Plateforme THEIA]
- Élaboration d'auto-évaluations (prérequis) sur la plateforme THEIA pour le module 5 AS, ainsi que pour les UE 6.1. S1, 3.4. S4 et 5.6. S6
- Correction fiches de lecture dans le cadre de l'UE 6.1.S1 (12 heures) + corrections TD UE 6.1.S1/S2

Axes d'évolution :

- Développement des outils de e-learning (quiz, capsules vidéo ...)
- Élaboration de fiches pédagogiques concernant les cours donnés aux élèves et étudiants, mises à jour chaque année

1.2 Les lieux de stage

Les professionnels du terrain prennent une part active et primordiale dans la formation des apprenants.

Les apprenants, lors de leurs stages, bénéficient d'un accompagnement conjoint des professionnels de santé :

- Le maître de stage : garant de l'organisation du stage.
- Le tuteur de stage : garant de l'organisation pédagogique du stage.
- Le professionnel de proximité : garant de l'encadrement pédagogique quotidien.

Les missions des professionnels sont précisées dans le livret d'accueil de l'apprenant en stage. Ils accompagnent l'apprenant et évaluent sa progression dans l'acquisition de ses compétences en travaillant en étroite collaboration avec les formateurs de l'Institut.

1.3 Les enseignements théoriques

- Pour la formation en soins infirmiers : 2100 heures sont réparties sur trois ans, en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

Les cours magistraux ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés. Pour certaines unités d'enseignement, l'instance de l'Institut a validé la mise en place de cours magistraux obligatoires au regard des difficultés rencontrées de façon globale par les étudiants. Cela est notamment le cas pour les enseignements de l'unité d'enseignement de psychopathologie.

- Pour la formation d'aide-soignant : 770 heures sont réparties en cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.

Les travaux dirigés sont réalisés en tiers de promotion (soit par groupes de 20 apprenants). Plusieurs outils pédagogiques sont utilisés en fonction des unités d'enseignements ou modules :

- ⇒ Des quizz mis en ligne sur la plateforme régionale pour les tests de connaissances qui permettent également à l'apprenant de s'auto évaluer.
- ⇒ Des situations de soins : elles permettent à l'apprenant d'approfondir ses connaissances théoriques, d'effectuer une analyse de situations de soins, d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les actions.
- ⇒ L'équipe pédagogique travaille des situations emblématiques issues des terrains de stage.
- ⇒ Des situations de soins en laboratoire de simulation (simulation en santé) : l'équipe pédagogique rédige un scénario par semestre en lien avec les dix compétences du référentiel.

Les travaux pratiques placent les apprenants dans une démarche réflexive. L'équipe pédagogique favorise l'apprentissage par l'erreur. Les étudiants participent ainsi activement à la construction de la fiche technique.

Un planning hebdomadaire précisant la nature des enseignements, les modalités (CM/TD/TP), l'identité du ou des intervenants et le lieu est communiqué une semaine à l'avance aux apprenants. Il leur permet de se projeter et de préparer les enseignements qui seront dispensés.

Chaque unité d'enseignement, d'intégration ou module fait l'objet, au début de la séquence, d'une présentation des modalités d'organisation et d'évaluation aux apprenants. Ceux-ci peuvent ainsi identifier les prérequis.

1.4 Les enseignements cliniques

Une formatrice est référente de l'organisation de cet enseignement :

- Pour la formation en soins infirmiers : 2100 heures. Quatre typologies sont prévues : soins de courte durée/soins en santé mentale et en psychiatrie/soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation/soins individuels ou collectifs.
Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir et s'ils présentent les critères de qualification tels que prévus dans le référentiel.
- Pour la formation d'aide-soignant : 770 heures réparties en structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. Sur l'ensemble des stages, un en structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

2. Orientations et méthodes pédagogiques

2.1 Orientations pédagogiques

Chaque apprenant arrive en formation avec son histoire, ses connaissances, ses représentations de la profession, un projet, un désir de formation. La formation étant un « espace » de construction, tant individuelle que professionnelle, **nous faisons le choix d'un accompagnement individualisé dans un parcours au plus près des attentes et des besoins de chaque apprenant.**

Pour chaque promotion, deux formatrices sont référentes. Elles sont garantes de l'organisation tout au long de l'année scolaire ou universitaire et impulsent la dynamique et les orientations pédagogiques discutées et co construites en équipe.

➤ L'alternance intégrative

Dans le dispositif de formation, les stages jouent pleinement leur rôle professionnalisant. C'est pour l'apprenant une confrontation à l'exercice de la profession sur le terrain, mais aussi le lieu où les savoirs théoriques et pratiques organisationnels sont mis en œuvre, lieu d'acquisition et d'intégration des connaissances.

Ces périodes d'enseignement clinique, alternent avec les périodes durant lesquelles les étudiants sont à l'Institut. Cette alternance a pour enjeu pédagogique de permettre l'articulation des savoirs scientifiques, techniques et pratiques.

Nous nous appuyons sur les travaux de Malglaive (Malglaive, G., (1993). « Alternance et compétences », in *Les cahiers pédagogiques*, n°320, 28.) afin d'orienter notre projet pédagogique vers une alternance dite intégrative, qui, par l'utilisation d'expériences mutuelles fait lien entre ce qui se déroule en cours et en stage.

L'alternance intégrative telle que nous la concevons nécessite d'articuler :

- L'approche par compétence

Nous faisons le choix, conformément au référentiel de formation, d'axer notre projet pédagogique et d'organiser la formation des apprenants autour des compétences devant être développées. Les compétences s'appuient sur le contenu des unités d'enseignement abordées sous différentes formes à l'Institut et sur les savoirs cliniques acquis en stage.

L'articulation de ces deux modes de formation doit mettre l'apprenant en situation de développer des compétences clairement déterminées.

Cet enseignement combine deux modes d'apprentissage : acquisition de connaissances associées à des situations et apprentissages par expérience avec analyse de situations vécues. Pour ce faire, nous nous référons aux trois paliers d'apprentissages, développés comme principes pédagogiques :

Comprendre / Agir / Transférer

- Les unités d'intégration

Chaque semestre s'articule autour de l'unité d'intégration. Celle-ci se centre sur une à deux compétences que nous retrouvons dans des unités d'enseignements du semestre et en stage.

L'unité d'intégration est construite à partir d'une situation emblématique, situation support de la compétence et fil conducteur des enseignements tout au long du semestre.

Cette unité d'intégration sera support d'un apprentissage par l'étudiant, lien entre connaissance et pratique. La situation emblématique choisie pour le semestre sera évoquée, questionnée sur le terrain, elle sera également enrichie d'éléments du réel, vus, vécus pour être ensuite ramenée et retravaillée à l'IFSI en groupe restreint. Ce va et vient enseignement / pratique / terrain contribue pleinement à l'intégration des savoirs.

➤ Le stage

Le référentiel de formation accorde un temps égal cours/stage. Celui-ci est pour le futur professionnel essentiel à l'intégration des savoirs et à la construction des compétences.

Nous avons fait le choix, dans le respect de la prescription du référentiel, d'individualiser le parcours de stage de l'étudiant et de le considérer comme élément de professionnalisation.

Nous développons au sein de certains lieux de stages des parcours permettant à l'apprenant d'identifier et de donner du sens au parcours patient, c'est par exemple le cas du parcours « gynécologie » qui à partir du stage aux consultations externes met en lien les services d'imagerie et du service gynéco-obstétrique ; en cours de mise en place un parcours « chirurgie ambulatoire » avec la triangulaire : consultations externes/chirurgie ambulatoire/bloc opératoire et SSPI.

- Un parcours de stage co-construit entre tous les acteurs

Chaque étudiant, dès le début de sa formation, bénéficie de suivis pédagogiques avec un formateur qui sera son référent tout au long de ses études. Tous les semestres, ce formateur va évaluer la progression de l'étudiant, identifier ses difficultés d'apprentissage, ses difficultés personnelles, les potentiels et les axes d'amélioration.

A partir de ces données, le formateur référent du suivi pédagogique et le formateur coordinateur des stages construiront ensemble son parcours de stage pour l'année, parcours

non figé, révisable en fonction de l'évolution des données précédemment évoquées et du contexte de l'offre de stage.

- Un partenariat avec les structures d'accueil en stage

Un partenariat rapproché est mis en place entre l'Institut et chaque lieu de stage.

Une rencontre avec nos partenaires est à l'origine de cette collaboration formalisée par une convention pour chacun des stages.

Pour chaque lieu de stage, un formateur est désigné comme référent. Cette référence permet aux professionnels d'identifier un interlocuteur et d'établir un lien avec l'Institut. Le référent formateur se déplace à la rencontre de l'apprenant et du tuteur au cours du stage pour soutenir l'apprentissage, pour répondre à aux questions pédagogiques, pour travailler une démarche clinique puis faire le lien avec le formateur référent de suivi pédagogique.

- Vers une professionnalisation de l'apprenant

Le formateur référent du suivi pédagogique accompagne l'étudiant dans un processus de professionnalisation dès l'entrée dans la formation. Tout au long de ce parcours, le projet de l'étudiant se construit et s'enracine dans la réalité du travail actuel.

Pour cela, les apprenants sont amenés à travailler sur des situations issues des stages, notamment lors des unités d'intégration et des séquences d'analyse de pratiques professionnelles. Le souhait de l'équipe pédagogique est de placer l'apprenant au plus près de la réalité professionnelle.

Ainsi, l'apprenant peut aborder les nouvelles organisations et les nouvelles technologies en soins : essor de l'ambulatoire, téléconsultations notamment. A travers le respect des consignes et des règles, les situations de soin travaillées, les apprenants sont amenés à mobiliser les valeurs professionnelles.

Dans ce cadre-là nous développons les terrains de stages en soins à domicile. Ces lieux de stages correspondent au parcours de soin du patient, privilégiant la prise en charge hors hôpital.

La posture du formateur et des professionnels participe à la construction d'une identité professionnelle de l'apprenant.

Dès le semestre 4 est évoqué le stage du semestre 6, stage dit « préprofessionnel » dont le lieu et la typologie sont laissés au choix de l'étudiant. Pour garantir ce choix, les typologies de stage prescrites par le référentiel sont réalisées en amont.

Le stage du semestre 6 peut également être l'occasion pour l'étudiant de réaliser une expérience à l'étranger puisque nous sommes signataire de la charte Erasmus Plus et proposons la mobilité internationale.

2.2 Méthodes pédagogiques

➤ Le suivi individualisé

Chaque apprenant est accompagné par un formateur référent de son suivi pédagogique sur l'intégralité de son cursus. L'apprenant rencontre le formateur référent à chaque rentrée universitaire ainsi qu'à chaque retour de stage. En amont du suivi de rentrée est proposée à l'apprenant une trame afin qu'il puisse préparer cet entretien.

L'objet de ces rencontres est :

- De créer une alliance pédagogique
- D'identifier les ressources et les difficultés de l'apprenant
- De proposer des axes d'amélioration
- De mettre en place des outils d'apprentissage adapté au profil de l'apprenant
- De mesurer la progression de l'apprenant dans l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences
- De faire évoluer l'apprenant vers une posture professionnelle

➤ La guidance proactive

Elle consiste en un formalisme du cours et de son support qui guide l'apprenant à chaque étape. Ainsi en amont du cours, l'apprenant prend connaissance des ressources à consulter pour pouvoir appréhender les notions qui vont être développées (ex : vidéo thématique). Le plan du cours est structuré.

A la fin de chaque partie de cours, il est proposé à l'apprenant un autotest lui permettant de situer son degré d'appropriation des notions évoquées avant de passer au chapitre suivant.

Cette méthode est, à ce jour, particulièrement utilisée pour la formation d'aide-soignant.

➤ Les dispositifs d'aide à la réussite

- Conformément à l'art.3 du Titre 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé (API) est mis en place dès le mois de septembre, à raison de 35 heures par élève.

Pendant la 1^{ère} semaine de formation, des tests d'évaluation sont réalisés par les élèves, portant sur trois prérequis.

Les trois axes sont en lien avec :

- ⇒ La maîtrise du français, du langage écrit et de la lecture ;
- ⇒ Les aptitudes bureautiques (informatique) ;
- ⇒ Les capacités d'analyse et maîtrise des bases arithmétiques.

Par ailleurs, les qualités humaines et les capacités relationnelles sont évaluées :

- Pendant les deux premiers mois de formation, au regard de l'attitude en cours, de l'aptitude à faire preuve d'écoute, d'attention à l'autre et d'ouverture d'esprit.
- Puis au regard de l'évaluation du tuteur lors du premier stage.

Les outils mis en place pour cet accompagnement pédagogique individualisé reposent sur :

- ✓ Contractualisation avec l'élève des axes d'amélioration ;
- ✓ Un accompagnement, au travers de travaux dirigés de soutien en français et mathématiques ;
- ✓ Un accompagnement par des travaux dirigés en bureautique réalisé par la documentaliste de l'institut ;
- ✓ Un accompagnement sous forme de tables rondes portant sur des thématiques, comme par exemple "*se comprendre soi, pour mieux comprendre sa dynamique avec l'autre*" coordonnés par une psychologue clinicienne ;

- ✓ Un accompagnement en lien avec le projet professionnel réalisé sous forme de recherches, d'échanges avec des professionnels de terrains, coordonné par l'équipe pédagogique de l'institut.
- Pour l'unité d'enseignement de pharmacologie de chaque semestre des temps de soutiens pour les calculs de doses sont organisés sur la base du volontariat et au regard des besoins évalués par le formateur référent.
- Lorsque les résultats des évaluations normatives révèlent un manque d'appropriation des connaissances et/ou une non compréhension des consignes, l'apprenant a la possibilité de consulter sa copie individuellement ou en groupe. Il peut alors y avoir un échange avec le formateur référent de l'UE.
- Lorsque les apprenants ont échoué sur une évaluation pratique un renforcement des apprentissages en laboratoire est organisé par le formateur référent de l'UE.
- Un contrat d'accompagnement en stage peut être mis en place lorsqu'une difficulté est identifiée. Ce contrat est établi entre le formateur référent pédagogique et l'apprenant. L'apprenant le porte à la connaissance du tuteur de stage.

Pour 2023 nous souhaitons élaborer un test d'évaluation des prérequis destiné aux étudiants entrants en formation en soins infirmiers. Cela permettra de poser le socle d'une aide méthodologique individualisée, qui sera également la base du premier entretien de suivi pédagogique.

➤ L'Analyse des Pratiques Professionnelles

Pour les étudiants en soins infirmiers, lors de chaque stage, une à deux situations de pratiques professionnelles font l'objet d'une analyse individuelle puis en groupe restreint sous la régulation du référent pédagogique et d'un professionnel de terrain.

Pour les élèves aides-soignants, la démarche d'analyse des pratiques professionnelles est initiée à travers l'analyse d'une situation interpellante vécue lors d'un stage en lien avec la communication.

Le projet de l'équipe pédagogique est de développer cette demande avec des situations issues d'autres stages du cursus de formation.

Les objectifs recherchés sont multiples :

- Inscrire l'apprenant dans l'apprentissage dans une démarche continue de réflexion autour de ses pratiques
- Inscrire l'apprenant dans l'apprentissage d'une démarche qualité en pluridisciplinarité
- Permettre à l'apprenant de distancier ses ressentis et ses représentations en lien avec des situations de soins vécues ou à vivre
- Permettre à l'apprenant de prendre conscience de sa posture lors de situations de soins.

➤ La simulation en santé

L'équipe pédagogique s'inscrit dans une démarche d'apprentissage par la simulation.

L'Institut dispose d'un laboratoire de simulation et l'équipe pédagogique a bénéficié d'une formation.

A ce jour, la méthode de simulation est utilisée pour l'enseignement de l'unité d'enseignement des « soins relationnels » du semestre 5, et, pour les unités d'intégration : « accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens » et « soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires ». Une chambre de l'observation est mise en place pour l'observation dans le cadre de l'unité d'enseignement (IDE) et du module (AS) du raisonnement clinique.

L'objectif 2023 est le développement de cette pratique en l'intégrant sur des temps de stage et en ciblant l'ensemble des unités d'intégration et les modules de la formation aide-soignante.

Par ailleurs, nous travaillons sur la poursuite du déploiement de la simulation en santé, et plus particulièrement avec la mise en place d'un scénario dans le cadre de l'unité d'enseignement des « soins d'urgence » du semestre 4 avec l'utilisation du mannequin moyenne fidélité.

Un formateur s'engage dans une formation de niveau DU en simulation en santé en 2023.

D'autre part, deux formateurs et la coordinatrice pédagogique ont participé en 2022 à un congrès de 2 jours « *la simulation : sortir des sentiers battus* »

➤ De nouvelles méthodes pédagogiques avec l'utilisation d'outils numériques

- Une approche de l'apprentissage par le « serious game » a été testée dans le cadre d'un projet régional. L'équipe pédagogique souhaite développer ce type d'apprentissage.
- Les étudiants ont accès à des outils d'auto évaluation sous forme de « quiz » construits par les formateurs référents d'unités d'enseignement via la plateforme régionale. Cette méthode est complétée par l'utilisation d'une rubrique « questions » pour laquelle les réponses apportées par le formateur sont consultables par l'ensemble de la promotion.
- Lors des travaux pratiques, nous orientons préférentiellement notre pédagogie vers une démarche réflexive de l'étudiant qui va préparer en amont sa fiche technique. Cette fiche technique sera co-construite au fil de la séance de simulation procédurale.

3. L'évaluation dans le dispositif

L'évaluation est centrée sur une politique d'accompagnement à la progression de l'apprenant.

3.1 Définition et objectif de l'évaluation

L'équipe pédagogique souhaite valoriser ce que l'apprenant produit de positif tout en développant une posture réflexive.

Charles Hadji (1992) : « *l'évaluation est une opération par laquelle on prend parti, on se prononce sur une réalité donnée à la lumière d'une grille de lecture, exprimant, à l'égard de cette réalité, des exigences déterminées* », « *évaluer c'est recueillir des informations permettant de prononcer un jugement de valeur en vue d'éclairer une décision.* »¹

¹ Charles HADJI, docteur ès sciences humaines et lettres, agrégé de philosophie (1992). *L'évaluation des actions éducatives, chapitre 1^{er} : d'un multiple à l'un. Pratiques d'évaluation et jugement d'évaluateur* Paris : presses universitaires de France.

Sens de l'évaluation

Le sens de l'évaluation est de fournir :

- À l'apprenant, une information utile sur ses progrès, ses lacunes, les moyens d'y remédier, et le renseigner sur le chemin qu'il lui reste à parcourir pour atteindre les objectifs.
- Par l'évaluation, le formateur recueille des informations sur les acquisitions de l'apprenant et peut être amené à réajuster les méthodes d'apprentissage utilisées.
- A l'issue de chaque semestre, un temps est institué pour en faire le bilan. Un premier temps d'échange est laissé aux apprenants qui dans un deuxième temps font part de leurs réflexions aux formatrices référentes d'année et de promotion. S'instaure alors un dialogue entre les étudiants et les formatrices. Ce bilan est source d'échanges entre étudiants et permet une auto évaluation. L'échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique permet d'amener des éléments d'ajustements constructifs de part et d'autres.

Les outils d'évaluation

- L'auto évaluation

Nous accompagnons l'apprenant dans un processus dynamique et continu d'évaluation dont il est l'acteur. Pour cela nous l'amenons à produire une réflexion sur sa propre démarche. Il va livrer la perception qu'il a de l'activité dans laquelle il s'engage, il apprécie ses chances d'atteindre un but et pose les ajustements nécessaires.

- L'objectif est que l'apprenant parvienne à :
 - * **reconnaitre** les prochaines étapes
 - * **améliorer** l'estime de lui-même
 - * **s'engager** davantage
 - * **devenir** autonome

- L'évaluation formative

- Elle permet à l'apprenant de faire prendre conscience à l'apprenant de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses progrès et de ses réussites
- L'évaluation formative a pour but de détecter les difficultés de l'étudiant afin de lui venir en aide. Elle a donc une fonction pédagogique.
- Elle permet d'identifier les difficultés d'apprentissage et les moyens à mettre en place pour y remédier. Elle nécessite de la part du formateur et de l'étudiant une volonté de travailler ensemble et une confiance mutuelle.
- L'évaluation formative permet d'adapter les activités d'enseignement et d'apprentissage afin de favoriser la progression des apprenants vers les objectifs de formation.
- Pour cela nous nous centrons sur l'apprenant et sur ses apprentissages en l'impliquant dans le processus d'évaluation en l'amenant à s'approprier les critères d'évaluation. La grille d'évaluation est portée à leur connaissance en amont.

- L'évaluation normative

- Elle s'intéresse aux résultats.
- Elle a une fonction de vérification et de contrôle. Elle permet à l'étudiant d'effectuer un bilan sur ses acquis et de se situer dans le groupe.
- Les résultats de ces évaluations sont présentés lors de la Commission d'Attribution des Crédits Européens qui les entérine.

- L'évaluation sommative

- Au plus près du terrain, elle intervient au terme d'une séquence d'apprentissage clinique. Elle revêt un caractère de bilan des acquisitions des compétences
- L'appréciation des productions réalisées (raisonnement clinique, gestes techniques, analyses de pratiques ...) au regard des objectifs de stage et du parcours de l'étudiant, permet de fixer les axes d'améliorations.

4. Bilan pédagogique 2022 et projet 2023

- Le bilan 2021/2022

Le projet de l'année a porté sur quatre axes :

- Le déploiement de la simulation en santé : avec la formalisation de nouveaux scénarii, notamment en lien avec : l'UI « soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires », du semestre 4, l'UE « infectiologie et hygiène » et les risque d'AES, et, l'UE « soins relationnels » du semestre 5 ;
- La poursuite de l'enseignement en interfiliarité : particulièrement axée sur les soins palliatifs ;
- La réingénierie de la formation aide - soignante en lien avec l'arrêté du 10 juin 2021 et en s'appuyant sur un travail de collaboration avec le groupement d'Occitanie Ouest, particulièrement avec l'IFAS de Rodez ;
- La réingénierie de l'enseignement du raisonnement clinique pour la formation en soins infirmiers et la formation d'aide-soignant :
 - ✓ Harmonisation de la démarche de raisonnement clinique pour les deux formations
 - ✓ Accentuation de la démarche d'observation du patient ou résident pour le recueil d'information, en s'appuyant sur les outils de Loïc Martin (« Mr Louis », 2019)
 - ✓ Mise en place d'un raisonnement axé sur le processus intuitif puis, analytique en s'appuyant sur les travaux de Thierry PELACCIA, médecin urgentiste et docteur en sciences de l'éducation.

- Le projet 2022/2023

Les axes qui seront développés en 2022/2023 :

- La finalisation de la réingénierie de l'enseignement du raisonnement clinique : révision de l'articulation de la démarche de raisonnement clinique pour les semestres 3, 4 et 5 ;
- Adaptation des travaux en stages demandés aux apprenants et rédaction d'un document écrit (« catalogue des travaux attendus en stage »), support d'aide à l'intention des tuteurs de stage ;
- La création d'un parcours de formation d'apprentissage sur l'IFAS afin d'avoir une promotion IFAS complète à la rentrée et de répondre aux besoins de certains apprenants ;
- Le développement d'une pédagogie adaptée aux étudiants porteurs de troubles de l'apprentissage ;
- La mise en place d'une réflexion commune entre les IFAS de Millau et de Rodez sur la réingénierie de la formation aide-soignante ;
- Le développement de la pédagogie en interfiliarité pour les formations en soins infirmiers et d'aide-soignant, pour l'UE « gestion des risques » du semestre 2 et le module 10 « *travail en équipe pluri professionnelle, traitement des informations, qualité et gestions des risques* » ;
- Le développement de la pédagogie par la simulation appliquée à la formation aide-soignante, dans un premier temps pour le module 7 « *Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs* ».

Axe 4 : le projet du système d'information et de communication

- Développement de la politique des mobilités internationales conformément à l'engagement vis-à-vis des principes de la charte Erasmus+ pour l'Enseignement supérieur 2021-2027 → :

- Valorisation sur le site Internet
- Communication aux apprenants et aux formateurs des informations liées au programme
- Dématérialisation des procédures administratives
- Mise à jour de la procédure interne

- Optimisation de la démarche de prévention du plagiat avec l'outil Compilatio : renforcement de l'intégrité académique, approche pédagogique :

. Amélioration continue de la communication entre les différents acteurs (réfèrent Compilatio, direction et responsables de l'enseignement, documentalistes, élèves et étudiants)

. Nouveautés à partir de décembre 2021 → Compilatio V5 :

→ Infoplag : site Internet pour développer la communication (démarche anti-plagiat) et mutualiser les actions de prévention

- Webinars Compilatio pour les gestionnaires et les formateurs
- Envoi d'un code de parrainage aux apprenants par le référent Compilatio de l'institut.

4.1 - Communication interne

➤ Avec les apprenants

- Plusieurs panneaux d'affichage sont à leur disposition
- La plateforme Elffe.theia sert d'outil de communication
- Les représentants des promotions jouent un rôle prépondérant dans le lien des apprenants et des professionnels de l'institut
- Les équipes pédagogiques et administratives restent très disponibles et à l'écoute
- Des documents et un livret d'accueil permettent d'informer les étudiants et élèves
- En matière de prévention du plagiat, l'Institut de formation dispose du logiciel de contrôle du plagiat : MAGISTER by compilatio.net, qui permet d'analyser les travaux rendus par les apprenants.
- MOBILITE INTERNATIONALE / ERASMUS

Erasmus pour l'Enseignement Supérieur Europe : l'Institut de formation de Millau est membre du Consortium Erasmus+ Occitanie (20 établissements d'enseignement supérieur de la filière sanitaire et sociale). L'IFSI-IFAS de Millau est titulaire de la Charte Erasmus pour l'Enseignement Supérieur 2021-2027.

Mobilité Erasmus : période de stage valorisée par l'obtention d'un Europass mobilité

Mobilité étudiante internationale, sauf l'Europe et les Dom Tom : découvrir un nouveau pays et s'enrichir d'une nouvelle culture. Valoriser son CV et son expérience professionnelle. Acquérir de nouvelles compétences

- Réunions pédagogiques, administratives et de service, planifiées sur l'année.

4.2 - Communication externe

- Le site internet de l'institut est adossé à celui du centre hospitalier de Millau. Néanmoins, nous gagnerions à créer une page web dédiée à l'institut.
- Plusieurs manifestations ont lieu afin de faire connaître l'institut et apporter des informations aux usagers :
 - Les journées portes ouvertes de l'institut
 - Participation aux forums dans les lycées, en ville et en Région
 - Participation au salon TAF (Travail Avenir Formation) Aveyron organisé conjointement par la Région et Pôle Emploi
- Les équipes pédagogiques participent à des réunions avec les structures d'accueil en stage.

Axe 5 : le projet qualité

La certification Qualiopi a été obtenue 18 juillet 2022, pour 3 ans, jusqu'au 17 juillet 2025.

Un travail exhaustif a été réalisé par les équipes administratives, pédagogiques et de direction. Une simplification sera à prévoir, notamment concernant les questionnaires de satisfaction.

Un tableau d'amélioration continue de la qualité nous permet de suivre les axes de travail.

CONCLUSION :

Le projet d'institut est le fil conducteur du dispositif d'organisation des instituts. Il permet de rendre lisible le travail de chaque professionnel.

Il est mis à la disposition du public sur le site internet. Etant actualisé annuellement, il se veut être un support de travail dynamique et utile.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DE L'INSTANCE COMPETENTE

POUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE L'INSTITUT DE FORMATION :

(Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 avril 2018 et l'arrêté du 10 juin 2021
relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

IDENTITE ET COORDONNEES DE L'INSTITUT DE FORMATION:

IFSI du Centre Hospitalier – Pôle Enseignement Supérieur
Esplanade François Mitterrand – 12100 MILLAU



MEMBRES DE DROIT :

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant, président ;
- Deux représentants de la région ;

<i>Titulaires :</i>	<i>Monsieur Clément CARLES</i>	<i>Suppléants :</i>	<i>Monsieur Pascal MAZET</i>
	<i>Madame Emmanuelle GAZEL</i>		<i>Madame Christine SAHUET</i>
- Le Directeur de l'Institut de Formation, ou son représentant ;

<i>Directeur :</i>	<i>Mme Céline GAQUIERE</i>	<i>Représentant :</i>	<i>Néant</i>
--------------------	----------------------------	-----------------------	--------------
- Le Directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formation publics

<i>Mme Sylvie MARTY</i>	<i>Représentant :</i>	<i>Mme TOUCHAIS Amandine</i>
-------------------------	-----------------------	------------------------------
- La Conseillère Pédagogique Régionale ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'institut de formation ;
Mme Martine FONTAINE
- Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, ou son représentant, directeur des soins ;

<i>Mme Fabienne SILLY</i>	<i>Représentant :</i>	<i>Néant</i>
---------------------------	-----------------------	--------------
- Le Président de l'université ou son représentant ;

<i>Président :</i>	<i>M. le Professeur Jean Marc BROTO</i>	<i>Représentant :</i>	<i>Mme le Professeur Odile RAUZY</i>
--------------------	---	-----------------------	--------------------------------------
- Un enseignant de statut universitaire désigné par le président de l'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université ;

<i>Titulaire :</i>	<i>Mme Agnès DUPRET-BORIES</i>	<i>Suppléant :</i>	<i>M. Guillaume DE BONNECAZE</i>
--------------------	--------------------------------	--------------------	----------------------------------
- Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;

<i>Titulaire :</i>	<i>M. le Docteur Jean Philippe OPSOMMER</i>	<i>Suppléant :</i>	<i>Mme le Docteur Véronique DEMAZIERE</i>
--------------------	---	--------------------	---
- Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut ;

<i>Titulaire :</i>	<i>Mme Josette HART</i>	<i>Suppléant :</i>	<i>Néant</i>
--------------------	-------------------------	--------------------	--------------
- Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;

<i>Titulaire(s) :</i>	<i>Mme Nathalie CAMPO</i>	<i>Suppléant(s) :</i>	<i>Néant</i>
-----------------------	---------------------------	-----------------------	--------------

- Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé ;

Titulaires : Mme Anne Lise BLANC (CH Millau)
Mme Elodie MAURIN (Clinique des trois Vallées – Bédarieux)

Suppléants : Mme Ingrid MAURY (CH St Affrique)
Mme Sandrine GALIBERT (Centre de Soins Infirmiers – Pont de Salars)

- Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.

Titulaire : Mme Frédérique BANES

Suppléant : Mme Sylvie HEBERT

MEMBRES ELUS :

1 - Représentants des étudiants :

Deux représentants des étudiants par promotion :

Promotion 1^{ère} année :

Titulaires : Mme Anaïs MARTORELL—BARRAU
M. Theo MARTY

Suppléants : Mme Vanessa DI PLACIDO
Mme Anauck MATTI

Promotion 2^{ème} année :

Titulaires : M. Gabriel CABROL
Mme Asmae AABOUCH

Suppléants : Mme Pauline HEBARD PAULET
Mme PUEL Julie

Promotion 3^{ème} année :

Titulaires : Mme Jade TAILLEFER
Mme Sarah BENAMMAR

Suppléants : Mme Sarah FRONTY
Mme GIRARD Mélissa

2 - Représentants des formateurs permanents :

Un formateur permanent de l'institut de formation par année de formation :

Formateur promotion 1^{ère} année :

Titulaire : Mme Isabelle FRAYSSE

Suppléant : Mme Karine REILHAN

Formateur promotion 2^{ème} année :

Titulaire : Mme Marie Anne CARRERE

Suppléant : Mme Emmanuelle MEIGNAN

Formateur promotion 3^{ème} année :

Titulaire : Mme Sandrine ROELANTS-CAMPENON

Suppléant : Mme Danièle MONTEILLET

Signature Directeur de l'institut
GAQUIERE Céline



Date et tampon
14/10/2022

Pour le Directeur général de l'ARS Occitanie
Et par délégation,
La Responsable du pôle Formation des
Professionnels de Santé, Pharmacie – Biologie

Adeline PICOT

LISTE DES MEMBRES DE L'INSTANCE COMPETENTE

POUR LES ORIENTATIONS GENERALES DE L'INSTITUT DE FORMATION :

(Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux)

IDENTITE ET COORDONNEES DE L'INSTITUT DE FORMATION :

du Centre Hospitalier de Millau
Pôle Enseignement Supérieur
Esplanade François Mitterrand
12100 MILLAU

CACHET DE L'INSTITUT



MEMBRES DE DROIT :

- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant, président ;

- Deux représentants de la région ;

Titulaires : Monsieur Clément CARLES
Madame Emmanuelle GAZEL

Suppléants : Monsieur Pascal MAZET
Madame Christine SAHUET

- Le Directeur de l'Institut de Formation, ou son représentant :

Directeur : Madame Céline GAQUIERE

Représentant :

- Le Directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant pour les instituts de formation publics :

Madame Sylvie MARTY – Directrice CH

Représentant : Madame Amandine TOUCHAIS - DRH

- La Conseillère Pédagogique Régionale ou technique en l'absence de conseiller pédagogique, de l'agence régionale de santé dans la région d'implantation de l'Institut de formation ;

Madame Martine FONTAINE

- Pour les Instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, ou son représentant, directeur des soins ;

Madame Fabienne SILLY – Directrice des Soins

Représentant :

- Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut ;

Titulaire : Monsieur Jérôme LUNAL – Infirmier CH Millau

Supplément :

- Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées ;

Titulaire(s) : Madame Nathalie CAMPO

Supplément(s) :

- Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins deux ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de santé privé ;

Titulaires : Madame Anne-Lise BLANC – Cadre de Santé – Service Urgences CH de Millau

Madame Elodie MAURIN – Cadre de Santé – Polyclinique des Trois Vallées Bédarieux

Suppléants : Madame Ingrid MAURY Cadre de Santé – Service Court Séjour Gériatrique CH de Saint Affrique

Monsieur BENOIT Flavien – Responsable encadrement Les Charmettes Millau

- Un aide-soignant exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires désigné pour trois ans par le directeur de l'institut de formation ;

Titulaire : Madame Fabienne MARCILLE - aide-soignante Service SSR polyvalent CH de Millau

Supplément : Madame Badra MERDJI - aide-soignante Service CH de Millau

- Un représentant du personnel administratif de l'institut, désigné par le directeur de l'institut.
Titulaire : Madame Chantal VORS PUJOL - Assistante Médico-administrative IFAS
Suppléant : Madame Sandrine MIQUEL – Adjoint des cadres Centre de Communication et de Culture

MEMBRES ELUS :

1 - Représentants des élèves :

Deux représentants des étudiants :

Titulaires : Monsieur Ricardo PEREZ TOVAR
Madame Margot LAURENT

Suppléants : Monsieur RIEUX Valentin
Madame Sylvie BONAL POLET

2 - Représentants des formateurs permanents :

Le formateur permanent de l'institut de formation y compris pour les établissements relevant de l'éducation nationale ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans :

Titulaire : Madame Valérie BRUNEL JACOB

Suppléant : Madame Chantal BERTRAND

Signature Directeur de l'institut
Céline GAQUIERE
Le 04 octobre 2022

Pour le Directeur général de l'ARS Occitanie
Et par délégation,
La Responsable du pôle Formation des
professionnels de santé, Pharmacie- Biologie



Adeline PICOT

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Le Président	Tirage au sort parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	M	M
Représentants des enseignants	Enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	Mme le Professeur DUPRET-BORIES Agnès	M. le Professeur DE BONNECAZE Guillaume
	Médecin participant à l'enseignement dans l'institut désigné par le directeur de l'institut	M. le Docteur OPSOMMER Philippe	Mme le Docteur DEMAZIERE Véronique
	Formateur permanent de l'institut de formation tiré au sort parmi ceux élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme	Mme
Représentants des étudiants	Représentant des étudiants par année de formation, tirés au sort parmi les étudiants titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	1 ^{ère} année : M 2 ^{ème} année : M 3 ^{ème} année : M	1 ^{ère} année : M 2 ^{ème} année : M 3 ^{ème} année : M
Représentant des maîtres de stage	Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme	Mme

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ETUDIANTS (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Mme GAQUIERE Céline - Présidente	
	Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Mme HART Josette	
	Le directeur des soins, coordonnateur général des soins, ou son représentant directeur des soins	Mme SILLY Fabienne	
	Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé	Mme DUPONT Chrystelle (IDEL - Aguessac)	Mme MICHALET Chrystel (IDE coordinatrice - EHPAD Sainte Marie - Nant)
	Un enseignant de statut universitaire, désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation a conclu une convention avec une université	Mme le Professeur DUPRET-BORIES Agnès	M. le Professeur DE BONNECAZE Guillaume
	Un médecin participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	M. le Docteur OPSOMMER Jean-Philippe	Mme le Docteur DEMAZIERE Véronique
	Le ou les responsables de la coordination pédagogique	Mme CAMPO Nathalie	
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : Pour le premier dans un établissement public de santé	Mme BLANC Anne Lise (Centre Hospitalier - Millau)	Mme MAURY Ingrid (Centre Hospitalier - Saint Afrique)
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : Pour le second dans un établissement de santé privé	Mme MAURIN Elodie (Polyclinique des Trois Vallées - Bédarieux)	Mme GALIBERT Sandrine (Centre de Santé Infirmier - ASDIL - Pont de Salars)
Membres élus	2 représentants des étudiants de 1 ^{ère} année	Mme MARTORELL-BARRAU Anaïs M. MARTY Theo	Mme DI PLACIDO Vanessa Mme MATTI Anouck
	2 représentants des étudiants de 2 ^{ème} année	M. CABROL Gabriel Mme AABOUCH Asmae	Mme HÉBRARD PAULET Pauline Mme PUEL Julie
	2 représentants des étudiants de 3 ^{ème} année	Mme TAILLEFER Jade Mme BENAMMAR Sarah	Mme FRONTY Sarah Mme GIRARD Mélissa
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme FRAYSSE Isabelle	Mme REILHAN Karine
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme CARRERE Marie Anne	Mme MEIGNAN Emmanuelle
	Représentant des formateurs permanents élu par leurs pairs	Mme ROELANTS-CAMPENON Sandrine	Mme MONTEILLET Danièle

SECTION RELATIVE A LA VIE ETUDIANTE (IFSI)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres	Le directeur ou de son représentant - <u>Président</u>	Mme GAQUIERE Céline	
	Les étudiants de 1 ^{ère} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme MARTORELL—BARRAU Anaïs M. MARTY Theo	Mme DI PLACIDO Vanessa Mme MATTI Anouck
	Les étudiants de 2 ^{ème} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	M. CABROL Gabriel Mme AABOUCH Asmae	Mme HÉBRARD PAULET Pauline Mme PUEL Julie
	Les étudiants de 3 ^{ème} année élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Mme TAILLEFER Jade Mme BENAMMAR Sarah, <u>Vice-Présidente</u>	Mme FRONTY Sarah Mme GIRARD Mélissa
	Au minimum trois autres personnes désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut	Mme CAMPO Nathalie, Adjointe de Direction Mme BANES Frédérique, Secrétaire IFSI Mme MIQUEL Sandrine, Documentaliste Mme FRAYSSE Isabelle, Formatrice Mme CARRERE Marie Anne, Formatrice Mme ROELANTS-CAMPENON Sandrine, Formatrice	

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DISCIPLINAIRES (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
	Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est le représentant des formateurs permanents élu par ses pairs au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.	Madame Valérie BRUNEL JACOB	
Représentant des enseignants	L'infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, qui participe à l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Monsieur Jérôme LUNAL	
	Le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Valérie BRUNEL JACOB	Madame Chantal BERTRAND
	Un aide-soignant ou un auxiliaire de puériculture, selon la formation concernée, exerçant dans un établissement accueillant des stagiaires	Madame Fabienne MARCILLE	Madame Badra MERDJI
Représentants des élèves	Un représentant des élèves, tirés au sort parmi les élèves titulaires au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame	Madame
	Une des deux personnes, tirées au sort parmi celles chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Elodie MAURIN	Monsieur Flavien BENOIT

SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ELEVES (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres de droit	Le directeur de l'institut de formation ou son représentant	Madame Céline GAQUIERE	
	Un conseiller scientifique paramédical, ou médical en l'absence de conseiller scientifique paramédical, désigné par le directeur de l'institut	Madame Josette HART	
	Pour les instituts de formation rattachés à un établissement public de santé, le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins, et pour les instituts de formation privés, le responsable de l'organisation des soins, ou son représentant	Madame Fabienne SILLY	
	Un professionnel diplômé de la filière en exercice, désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé	Madame Charlène LABORIE	Madame Aurore SÉVERAC
	Un infirmier participant à l'enseignement dans l'institut, désigné par le directeur de l'institut	Monsieur Jérôme LUNAL	
	Le ou les responsables de la coordination pédagogique des formations concernées	Madame Nathalie CAMPO	
	Deux cadres de santé ou responsables d'encadrement de la filière, désignés par le directeur de l'institut, exerçant depuis au moins trois ans : pour le premier dans un établissement public de santé et pour le second dans un établissement de	Madame Anne-Lise BLANC	Madame Ingrid MAURY
		Madame Elodie MAURIN	Monsieur Flavien BENOIT
Membres élus	Représentants des élèves : - un élève tiré au sort parmi les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame	Madame
	Représentants des formateurs permanents élus par leurs pairs : - le formateur permanent de l'institut de formation ou du centre de formation des apprentis élu pour 3 ans élu au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut	Madame Valérie BRUNEL JACOB	Madame Chantal BERTRAND

SECTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE VIE DES ELEVES AUX SEIN DE L'INSTITUT (IFAS)

	Fonction	Titulaire	Suppléant
Membres	Le directeur ou de son représentant, en qualité de président	Madame Céline GAQUIERE	
	Les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. L'un d'eux est désigné comme vice-président	Madame	Madame
	Trois personnes au minimum désignées par le directeur parmi l'équipe pédagogique et administrative de l'institut	Madame Valérie BRUNEL JACOB Madame Chantal BERTRAND Madame Chantal VORS PUJOL	
	Des personnalités qualifiées peuvent être sollicitées par le directeur en fonction de l'ordre du jour, pour participer à la section, en garantissant un équilibre numérique au regard de la représentation étudiante		

ORGANIGRAMME

ANNEXE II

